



Mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes  
Priorités du budget fédéral de 2020

**Canards Illimités Canada**

Le 2 août 2019

## **Recommandations**

### **1) Investir dans les infrastructures naturelles comme solution aux problèmes climatiques**

- 290 millions de dollars sur trois ans pour créer un « Fonds des infrastructures naturelles » qui soutiendrait plus particulièrement le financement de contrepartie de solutions d'atténuation fondées sur la nature.

### **2) Investir dans la conservation des paysages fonctionnels**

- 250 millions de dollars en nouveaux fonds de contrepartie fédéraux sur cinq ans pour restaurer et améliorer des habitats en milieu humide ou sec dégradés ou perdus et obtenir les services écologiques qu'ils rendent.
- 250 millions de dollars sur cinq ans pour mettre sur pied un programme national de gestion des terres et de gérance agroenvironnementale dans les exploitations qui fournirait aux producteurs des incitations financières à entretenir les habitats naturels et à restaurer ceux qui sont dégradés ou perdus sur leurs terres, y compris dans les zones humides, pour une conservation à long terme.

### **3) Investir dans les sciences et les données à l'appui d'une conservation des habitats fondée sur des données factuelles**

- 2 millions de dollars sur trois ans pour réaliser un audit et un inventaire des ensembles de données géospatiales existants des gouvernements.
- 125 millions de dollars sur quatre ans pour mettre à jour les données géospatiales nationales sur les caractéristiques des écosystèmes et des paysages.
- 4 millions de dollars par an sur quatre ans pour préparer un « recensement national de l'environnement » et 5 millions de dollars additionnels par an (permanent) pour l'acquisition et l'analyse de données futures.

## **À propos de Canards Illimités Canada**

Depuis sa fondation en 1938, Canards Illimités Canada (CIC) est la principale organisation canadienne œuvrant pour la conservation des milieux humides. Notre mission est de conserver et de gérer, en collaboration avec les gouvernements, l'industrie, d'autres organismes à but non lucratif et les propriétaires fonciers, les milieux humides et les habitats qui y sont associés dans l'intérêt de la sauvagine, des autres espèces sauvages, de l'environnement et de la collectivité humaine. En réalisant au cours des 80 dernières années, sur le terrain, des projets de conservation des habitats reposant sur des données scientifiques solides et en tant que fier partenaire du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord et du Plan conjoint des habitats, CIC a contribué à préserver près de 6,4 millions d'acres d'habitat sur l'ensemble du territoire canadien.

## **Pourquoi la conservation des habitats est importante pour les Canadiens et pour faire face à l'urgence climatique**

Les conséquences des changements climatiques sont bien documentées, généralisées et elles menacent le bien-être des Canadiens, ainsi que la productivité et la prospérité de notre pays. Bien que le gouvernement du Canada ait pris des mesures – par exemple en signant l'Accord de Paris sur les changements climatiques, en rédigeant le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et en mettant en œuvre des politiques, des lois et des règlements pour réduire les émissions –, il est urgent d'en faire plus.

Des écosystèmes sains qui fonctionnent bien rendent des services écologiques essentiels qui sont cruciaux pour atténuer les changements climatiques et pour permettre aux collectivités de s'adapter. Les terres humides, les forêts et d'autres habitats sont des biens naturels essentiels qui piègent et stockent de grandes quantités de carbone, protègent les collectivités de phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les sécheresses et l'élévation du niveau des océans, et offrent un habitat vital à la biodiversité et à plusieurs espèces en péril, entre autres services rendus par les écosystèmes.

Préserver l'existence et la santé de nos biens naturels est essentiel pour la lutte contre les changements climatiques, la croissance propre et la compétitivité du Canada et, partant, pour notre prospérité future. Le Canada, qui est un des cinq pays détenant 70 % des étendues sauvages intactes de la planète, a également une responsabilité mondiale qui est de montrer l'exemple dans la conservation internationale des habitats<sup>1</sup>.

Les programmes fédéraux actuels de conservation des habitats permettent aux gouvernements et à des partenaires non gouvernementaux de collaborer sur le terrain à la réalisation de projets économiques de conservation des habitats. Grâce à ces programmes, des progrès importants sont réalisés en matière de conservation, mais pas à une échelle qui puisse inverser la trajectoire descendante de la perte d'habitat et la baisse concomitante des services rendus par les écosystèmes au Canada.

Il est urgent d'investir dans la conservation des habitats. Le Canada ne peut se permettre de perdre encore des biens naturels ni de continuer de faire des investissements marginaux dans leur restauration et leur protection. Investir dans la conservation des habitats est un moyen économique, stratégique et efficace d'optimiser les effets de la nature dans la lutte contre les changements climatiques, tout en générant des avantages connexes supplémentaires.

---

<sup>1</sup> Watson, J.E.M. et J.R. Allan, *Protect the last of the wild*, Nature, 2018, <https://www.nature.com/magazine-assets/d41586-018-07183-6/d41586-018-07183-6.pdf>.

### **Recommandation 1 : Investir dans les infrastructures naturelles comme solution aux problèmes climatiques**

Les répercussions des changements climatiques s'intensifient, les phénomènes météorologiques extrêmes deviennent plus violents et plus fréquents. Les coûts en sont croissants et importants pour les gouvernements, les assureurs et, au fond, tous les Canadiens, notamment sous forme d'infrastructure d'atténuation des catastrophes.

Depuis l'instauration, en 1970, du programme fédéral des Accords d'aide financière en cas de catastrophe, le gouvernement fédéral a déboursé plus de 5 milliards de dollars pour aider les provinces et les territoires à couvrir le coût des interventions en cas de catastrophe et de la remise en état des infrastructures et des biens, plus de 1,6 milliard de dollars ayant été payés au cours des trois dernières années<sup>2</sup>.

Cependant, l'accent est surtout mis sur la mise en œuvre de solutions infrastructurelles classiques en matière d'atténuation des catastrophes (p. ex. barrages, canaux de dérivation) qui sont coûteuses, longues à concrétiser et à forte intensité d'émissions de gaz à effet de serre. Heureusement, de plus en plus d'études confirment que la conservation et la restauration d'éléments de l'infrastructure naturelle (p. ex. terres humides) peuvent rendre des services infrastructurels équivalents ou améliorés pour protéger les collectivités de phénomènes météorologiques extrêmes (p. ex. gestion des eaux pluviales, protection contre les inondations).

Soutenir et renforcer la capacité naturelle du paysage à favoriser une résilience aux aléas climatiques est souvent une solution plus économique qui présente également de nombreux avantages secondaires environnementaux et sociaux. Par exemple, les solutions s'appuyant sur les infrastructures naturelles améliorent aussi la biodiversité, piègent le carbone et fournissent un habitat à la faune, ainsi que des avantages récréatifs et esthétiques.

Pour développer les infrastructures naturelles et réaliser leur potentiel en tant que solution dans la lutte contre les changements climatiques et dans la réduction des risques de catastrophe, il faut prendre entièrement en compte la valeur des services rendus par les écosystèmes à travers les solutions naturelles, de même que les possibilités de financement qui encouragent les gouvernements et les partenaires à travailler de concert à la promotion de projets relatifs aux infrastructures naturelles.

Bien que les investissements fédéraux récents dans l'infrastructure verte reconnaissent que les solutions naturelles font partie de ladite infrastructure, les critères d'admissibilité de ces programmes contiennent des obstacles qui limitent la participation. Par exemple, dans le cadre du nouveau Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC), un seuil minimal de 20 M\$ est imposé pour accéder au financement fédéral de l'infrastructure verte, ce qui écarte de nombreux petits projets comportant un élément relatif aux infrastructures naturelles. Le FAAC permet, certes, l'acquisition de terres dans des circonstances particulières, mais les servitudes de conservation et les ententes relatives à des avantages ne sont pas admissibles, ce qui crée des limites supplémentaires pour les organismes de conservation. En outre, les fonds accordés dans le cadre du plan Investir dans le Canada ne vont qu'à des projets d'immobilisations et non aux frais de fonctionnement courants. Autrement dit, l'entretien essentiel des systèmes naturels dans le cadre de projets relatifs aux infrastructures naturelles est exclu.

D'autres obstacles découlent des risques plus élevés liés à l'innovation qui va souvent de pair avec des solutions reposant sur la nature en comparaison de l'infrastructure classique, et des problèmes de gouvernance liés à la séparation des responsabilités entre différents ministères pour la mise en œuvre et le maintien de solutions reposant sur la nature qui limitent généralement leur priorisation.

Il en résulte dans les faits que l'on continue de promouvoir des solutions pour le climat fondées sur l'infrastructure classique plutôt que des solutions naturelles et que nous continuons donc de perdre ou de dégrader nos biens infrastructurels naturels.

---

<sup>2</sup> Gouvernement du Canada, Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/mrgnc-mngmnt/rcvr-dsstrs/dsstr-fnncl-ssstnc-rrngmnts/index-fr.aspx>.

Un fonds dédié aux infrastructures naturelles aiderait les gouvernements et les inciterait à travailler en collaboration avec des partenaires du secteur privé et à but non lucratif pour réaliser des projets relatifs à ce type d'infrastructures. Il s'agirait de projets pilotes qui démontreraient leur faisabilité et la valeur des services qu'ils rendent en matière de résilience face aux changements climatiques et d'atténuation de ceux-ci.

**CIC recommande que le gouvernement du Canada investisse 290 millions de dollars sur trois ans pour créer un fonds des infrastructures naturelles qui financerait plus particulièrement des solutions d'atténuation et d'adaptation fondées sur la nature.**

### **Recommandation 2 : Investir dans la conservation des paysages fonctionnels**

Certains des habitats canadiens les plus précieux d'un point de vue écologique, en particulier les terres humides et les milieux secs, font partie de paysages fonctionnels. Les paysages fonctionnels représentent plus de 80 % du territoire canadien et beaucoup sont propriété privée. Souvent, ils abritent un nombre disproportionné d'espèces menacées ou en voie de disparition, car ils subissent fortement les pressions de l'activité humaine.

Bien que souvent ignorés, les habitats qui se trouvent dans les paysages fonctionnels rendent des services d'atténuation et d'adaptation essentiels par rapport aux changements climatiques, y compris le piégeage et le stockage du carbone. Cependant, la conservation de ces habitats vitaux est souvent en concurrence avec d'autres utilisations des sols importantes sur le plan économique. C'est notamment le cas dans les paysages agricoles où les agriculteurs doivent de plus en plus relever le défi de produire plus en utilisant moins d'intrants, tout en protégeant les habitats et la biodiversité. Dans certaines régions des prairies, 90 % des terres humides du Canada ont déjà disparu au profit d'autres utilisations des sols, et avec elles, les avantages essentiels qu'elles présentent pour ce qui est d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter.

Les programmes fédéraux existants qui visent la conservation des terres privées – en particulier le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et le successeur du Programme de conservation des zones naturelles, le Programme de conservation du patrimoine naturel – se révèlent efficaces pour ce qui est d'atténuer ces tensions sur les paysages fonctionnels. Ces programmes devraient être maintenus et renforcés.

Cependant, la série actuelle de programmes fédéraux présente des lacunes importantes qui posent des problèmes récurrents aux gouvernements comme aux organismes de conservation, y compris pour ce qui est de parvenir à la conservation et à la restauration nécessaires à l'échelle du paysage pour faire face à des crises climatiques et de la biodiversité qui s'intensifient (notamment en ce qui concerne les terres humides) et de faire en sorte que les terres préservées soient effectivement gérées pour le long terme afin qu'elles continuent de fournir des avantages sur le plan de la biodiversité et du climat. Pour relever ces défis, CIC recommande les investissements suivants :

**1) 250 millions de dollars en fonds de contrepartie fédéraux sur cinq ans pour restaurer et améliorer des habitats en milieu humide ou sec dégradés ou perdus et obtenir les services écologiques qu'ils rendent.**

Dans le cadre de cette initiative, des partenaires tels que des organismes de conservation apporteraient des fonds équivalant au financement fédéral et travailleraient avec des propriétaires fonciers admissibles afin de restaurer les terres humides perdues ou dégradées sur leur propriété dans des zones qui ont connu une perte d'habitat historique importante.

**2) 250 millions de dollars sur cinq ans pour mettre sur pied un programme national de gestion des terres et de gérance agroenvironnementale dans les exploitations qui incite les producteurs à entretenir des habitats intacts ou restaurés, y compris des zones humides sur leurs terres, à long terme.**

Ces investissements ne résoudre pas la crise de la perte des terres humides et d'autres habitats au Canada, mais ils représenteraient une mesure importante non seulement pour enrayer la perte d'habitats, mais aussi pour arriver à des gains nets en habitat, car ces gains sont essentiels pour rétablir la capacité d'adaptation cruciale de

nos habitats naturels aux changements climatiques et bénéficier de leur contribution à la résilience climatique des Canadiens.

### **Recommandation 3 : Investir dans les sciences et les données pour éclairer la conservation des habitats**

Dans le climat économique difficile actuel, tous les ordres de gouvernement s'efforcent d'utiliser plus efficacement des ressources limitées pour faire face à des priorités multiples. CIC estime que, pour optimiser la valeur des investissements, les décisions stratégiques et de programme, notamment celles relatives à la conservation des habitats, doivent reposer sur des données fiables, précises et actuelles.

Des données géospatiales solides et à jour sont essentielles pour déterminer et surveiller l'état des écosystèmes sur tout le territoire canadien et, partant, permettre de bonnes décisions de gestion et d'utilisation des sols. Par exemple, un inventaire complet des terres humides canadiennes fournirait une base d'information solide qui permettrait de cibler et de prioriser la conservation de certaines terres humides présentant un grand intérêt en matière d'atténuation des changements climatiques, comme un potentiel élevé de piégeage et de stockage de carbone.

On s'efforce de promouvoir la Plateforme géospatiale fédérale du Canada, mais les couches de données géospatiales fondamentales canadiennes sont souvent dépassées, incomplètes, inaccessibles au public et, quand elles sont accessibles, elles sont généralement éparpillées dans différents ministères et différentes plateformes gouvernementales.

**CIC recommande deux investissements fédéraux pour remédier à ces lacunes : 1) 2 millions de dollars sur trois ans pour réaliser un audit et un inventaire des ensembles de données géospatiales existants; et 2) 125 millions de dollars sur quatre ans pour mettre à jour les données géospatiales nationales fondamentales sur les caractéristiques des écosystèmes et des paysages afin de compléter les inventaires nationaux des habitats, y compris compléter l'Inventaire canadien des terres humides, et créer un inventaire des habitats essentiels des poissons, un inventaire des prairies et une cartographie nationale des eaux souterraines.**

En plus des données géospatiales, la gestion efficace du patrimoine naturel canadien nécessite une comptabilisation complète des biens environnementaux, y compris une comptabilisation de référence des biens environnementaux et un compte rendu régulier de la situation et des tendances. Un « recensement national de l'environnement » mettrait le Canada au diapason du cadre du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), qui est accepté à l'échelle internationale, éclairerait les décisions relatives à l'utilisation efficace des ressources et au développement économique durable, et donnerait une mesure des avantages que le Canada retire des services rendus par ses écosystèmes, des avantages ignorés jusqu'à ce que la qualité du service se dégrade.

**CIC recommande un investissement fédéral de 4 millions de dollars par an sur quatre ans pour progresser dans la mise en place d'une comptabilisation complète et solide des biens environnementaux du Canada, ce qui comprend créer une architecture et un registre centraux pour un « recensement national de l'environnement », et 5 millions de dollars additionnels par an (permanent) pour l'acquisition et l'analyse de données futures.**

Personne-ressource :

James Brennan, directeur, Affaires gouvernementales  
Canards Illimités Canada  
350, rue Sparks, bureau 612, Ottawa (Ontario) K1R 7S8

Téléphone : 613-565-2525  
Courriel : j\_brennan@ducks.ca